

## PLAN DE CONTINUITE AIST22- PHASE 2

### Information du 11 mai 2020

Chers adhérents, Chers salariés,

**Dans le contexte de déconfinement actuel, l'AIST22 reste pleinement mobilisée pour accompagner les entreprises et leurs salariés durant cette période.**

Nos 5 centres principaux sont ouverts et nos équipes pluridisciplinaires, animées par les médecins du travail, sont disponibles pour vous accompagner dans la gestion de cette crise sanitaire.

Nos missions ont été ajustées pour répondre au mieux à vos besoins pour la continuité ou la reprise de votre activité.

- **Adaptation des modalités de suivi de l'état de santé des salariés pendant l'épidémie de Covid-19** (décret d'application en date du 8 avril 2020 (décret n°2020-410) précisant les adaptations temporaires des délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'état d'urgence sanitaire).

Afin de faciliter la réalisation des visites demandées par les entreprises et les salariés, et pour protéger au mieux les personnes en limitant les contacts, l'AIST22 met en place la téléconsultation. En accord avec le salarié, toutes les visites ne pouvant pas être réalisées en présentiel peuvent ainsi faire l'objet d'une téléconsultation lorsque cela est possible au regard des nécessités de l'examen.

→ Nous vous rappelons que si l'un de vos salariés présente des signes d'infection respiratoire, de la fièvre et de la toux, il faut l'orienter vers son médecin traitant. Si une visite est programmée pour ce salarié, merci de nous appeler pour annuler et reporter la visite.

→ Tous les salariés venant en visite dans nos centres doivent être, dans la mesure du possible être équipé d'un masque.

- **Permanence téléphonique** de nos équipes pour vous accompagner dans la continuité ou la reprise de votre activité
  - ✓ Pour toute demande, merci d'appeler au 02 96 74 72 74. En cas de difficulté à nous joindre, envoyer un message à : [visitesantetravail@aist22.fr](mailto:visitesantetravail@aist22.fr)
  - ✓ Pour toutes les questions administratives relatives à facturation ou au paiement des factures, merci d'appeler au 02 96 74 72 74.  
En cas de difficulté à nous joindre, envoyer un message à : [compta@aist22.fr](mailto:compta@aist22.fr)
- **Une cellule d'écoute psychologique** assurée par les Psychologues du travail du service a été mise en place pour les salariés et les employeurs qui souhaiteraient bénéficier d'un soutien.
- **Interventions en entreprises** : si besoin nos équipes pourront intervenir au sein de votre entreprise. Après accord, nos équipes interviendront en respectant les consignes mise en place au sein de votre établissement.

Nous vous invitons à consulter la page dédiée au covid-19 sur notre site internet [aist22.fr](http://aist22.fr) : informations et conseils aux employeurs, documents de prévention, contacts utiles ...

Ces dispositions sont évidemment évolutives au jour le jour en fonction du contexte de l'évolution de la crise sanitaire.